



## Maladie d'Aujeszky

La maladie d'Aujeszky (*suid herpesvirus 1*) n'est pas zoonotique mais présente un impact économique important pour le secteur porcin. Les mesures d'éradication et la vaccination systématique en élevage ont fait en sorte que la plupart des pays de l'UE sont indemnes de la maladie d'Aujeszky. La Belgique est officiellement indemne depuis 2011 et la vaccination des porcs est interdite. Aucun cas clinique n'a été détecté dans les élevages porcins depuis cette date (source AFSCA).

Pourtant, le virus (Aujeszky Disease Virus, ADV) circule au sein des populations de sangliers en Wallonie et le risque de transmission du réservoir sauvage au porc domestique (population naïve non vaccinée) est non nul. En effet, si les contacts directs sangliers/porcs restent des événements rares, le virus peut aussi être transmis des sangliers aux porcs via des aérosols, par l'intermédiaire de personnes, de rongeurs et/ou du matériel contaminé (bottes, vêtements). Par conséquent, les mesures de biosécurité dans les élevages de porcs plein air doivent être drastiques. En France, des foyers d'Aujeszky ont été détectés dans des élevages de porcs plein air avec une source sauvage avérée. En Wallonie, le monitoring Aujeszky en faune sauvage a été interrompu en 2018 au moment de la crise de la peste porcine africaine. Le Service Faune sauvage a relancé des analyses en 2023. Ce monitoring des sangliers est important afin de suivre la circulation du virus dans l'espace et dans le temps. Si un foyer porcin devait émerger, il serait intéressant d'isoler des souches virales afin de les tracer au niveau moléculaire.

### Méthode

Le programme de surveillance a couvert 4 des 5 provinces de Wallonie et les prises de sang ont été réalisées par l'équipe de ULiège pendant la saison de chasse, d'octobre à décembre 2023. Sur 369 animaux échantillonnés, 345 échantillons sanguins ont été testés (recherche d'anticorps dirigés contre ADV).

Les animaux ont été classés par catégorie d'âge sur base du phénotype et de la dentition : marcassins : 0 à 6 mois, juvéniles : 6 à 12 mois, sub-adultes : 12 à 24 mois et adultes : >24 mois

Les critères de quantité et de qualité des sérums (pourcentage d'hémolyse) ont été notés. Un test ELISA (ELISA Ac de compétition – IDEXX PRV/ADV gB Ab – 99-09732) ciblant la glycoprotéine B du virus a été utilisé et les échantillons ont été analysés en duplicat. Les valeurs intrinsèques du kit ont été fournies par le fabricant (Se 100% et Sp 99,5%). Un sérum contrôle positif a systématiquement été inclus pour chaque plaque ELISA.

Pour analyser les facteurs influençant les résultats des ELISA Ac Aujeszky, un modèle linéaire généralisé (GLM) binomial logistique a été utilisé. La variable dépendante est le résultat de l'ELISA Ac



Aujeszký, tandis que les variables explicatives sont le sexe, l'âge et la province, toutes catégorielles. Le modèle est spécifié comme suit : Sérologie Aujeszký ~ Sexe + Age + Province.

### Résultats des analyses 2023

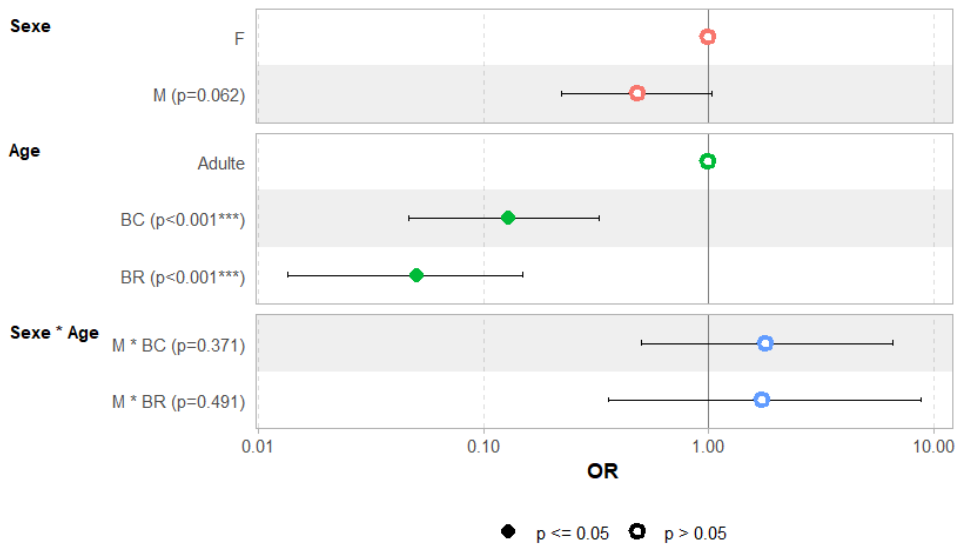
Tableau récapitulatif des statistiques réalisées

Caractéristique	OR <sup>1</sup>	95% IC <sup>1</sup>	p-valeur
<b>Sexe</b>			
M / F	0,58	0,33 – 1,03	0,065
<b>Age</b>			
BC / Adulte	0,16	0,07 – 0,36	<0,001
BR / Adulte	0,06	0,02 – 0,16	<0,001
BR / BC	0,38	0,14 – 1,09	0,078
<b>Province</b>			
Liège / Hainaut	0,21	0,01 – 4,59	0,6
Luxembourg / Hainaut	0,89	0,05 – 16,2	>0,9
Luxembourg / Liège	4,27	1,25 – 14,6	0,013
Namur / Hainaut	0,31	0,01 – 6,49	0,8
Namur / Liège	1,46	0,31 – 6,86	>0,9
Namur / Luxembourg	0,34	0,11 – 1,08	0,077

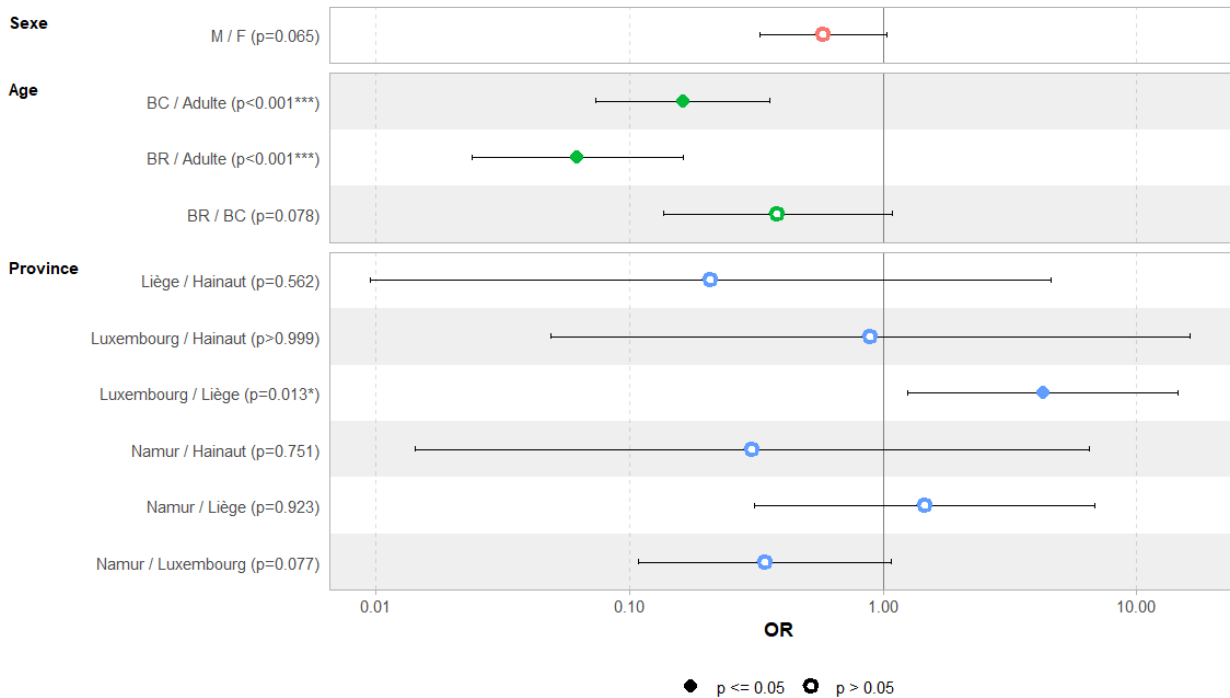
<sup>1</sup> OR = rapport de cotes, IC = intervalle de confiance

Caractéristique	Sérologie N/P ?			p-valeur <sup>2</sup>
	Négatif N = 236 <sup>1</sup>	Positif N = 91 <sup>1</sup>	Overall N = 327 <sup>1</sup>	
<b>Sexe</b>				
F	90 (38%)	45 (49%)	135 (41%)	0,063
M	146 (62%)	46 (51%)	192 (59%)	
<b>Province</b>				
Hainaut	3 (1,3%)	2 (2,2%)	5 (1,5%)	0,002
Liège	51 (22%)	7 (7,7%)	58 (18%)	
Luxembourg	142 (60%)	73 (80%)	215 (66%)	
Namur	40 (17%)	9 (9,9%)	49 (15%)	
<b>Age</b>				
Adulte	50 (21%)	64 (70%)	114 (35%)	<0,001
BC	78 (33%)	18 (20%)	96 (29%)	
BR	102 (43%)	9 (9,9%)	111 (34%)	
Marcassin	6 (2,5%)	0 (0%)	6 (1,8%)	

<sup>1</sup> n (%)  
<sup>2</sup> test du khi-deux d'indépendance; test exact de Fisher



BC = Bêtes de compagnie pour 'subadultes'  
BR = Bêtes rouges pour 'juvéniles'



BC = Bêtes de compagnie pour 'subadultes'  
BR = Bêtes rouges pour 'juvéniles'

La séroprévalence apparente globale était de 26,96 % (IC 95% : 22,27 – 31,64) en 2023 pour l'ensemble de la Wallonie. Elle était de 30.65% (IC 95% : 26.87 – 34.43) en 2017, 32.28% (IC 95% : 28.86 – 35.70) en 2016 et 30.91% (IC 95% : 27.55 – 34.26) en 2015.

Les résultats présentés ici sont compatibles avec une circulation endémique du virus de la maladie d'Aujeszky dans les populations de sangliers vivant dans le sud de la Belgique. Les effets liés à l'âge, au sexe et à la zone de prélèvement seront présentés lors de la présentation orale.

Tableau 5.4 : Aujeszky 2023 - Séroprévalence apparente globale par catégorie d'âge des sangliers prélevés en Wallonie.

	Sangliers 2023 - ELISA Ac - IDEXX PRV/ADV gB					Total
	Marcassins	Juvéniles	Sub-adultes	Adultes	ND	
N	7	112	97	114	15	345
n Elisa positifs	0	9	18	64	2	93
n douteux	1		1			2
Prévalence (%)	0,00%	8,04%	18,56%	56,14%	13,33%	26,96%

ND = classe d'âge non-déterminée.



Figure 5.4.1 : Aujesky 2023 - Séroprévalences par classe d'âge des sangliers prélevés en Wallonie.

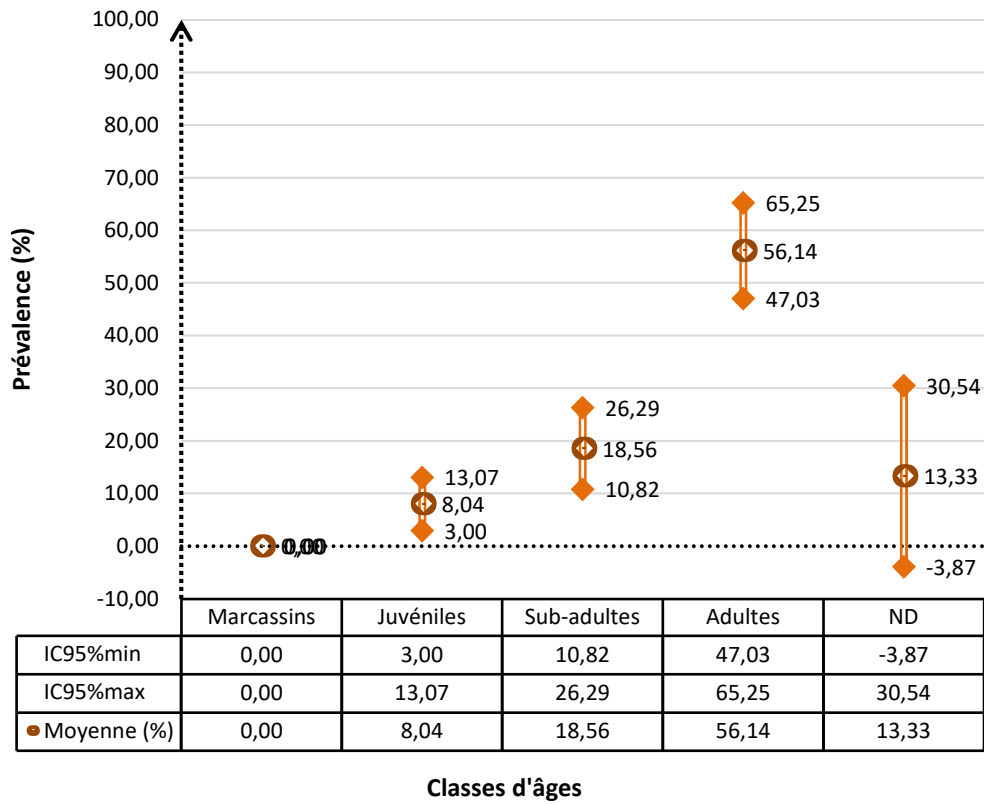


Figure 5.4.2 : Aujesky 2023 - Séroprévalences par province des sangliers prélevés en Wallonie.

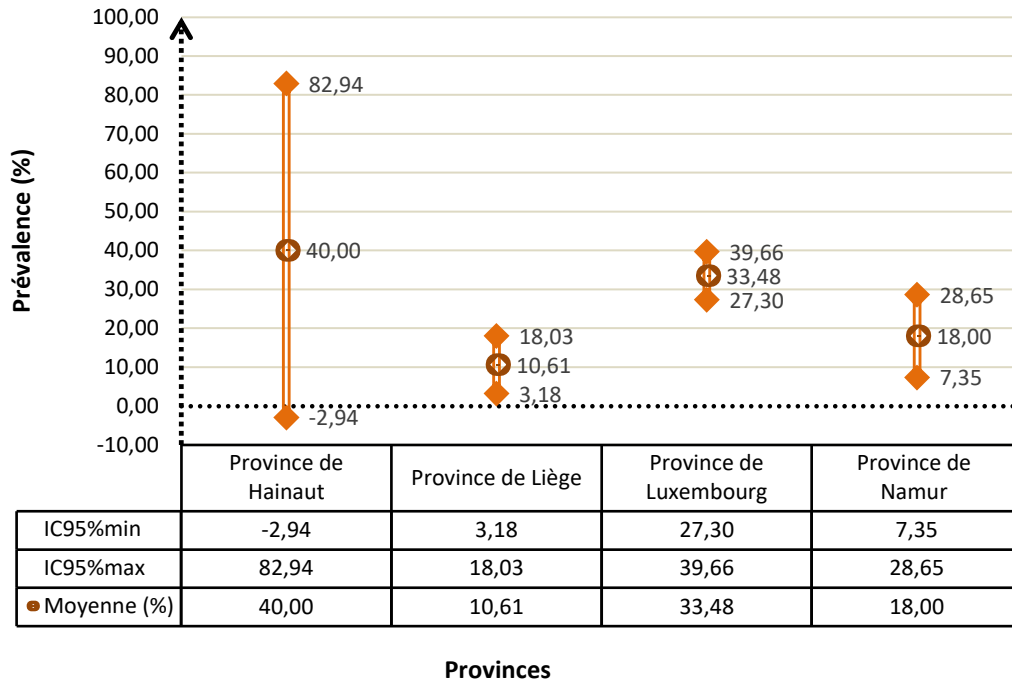
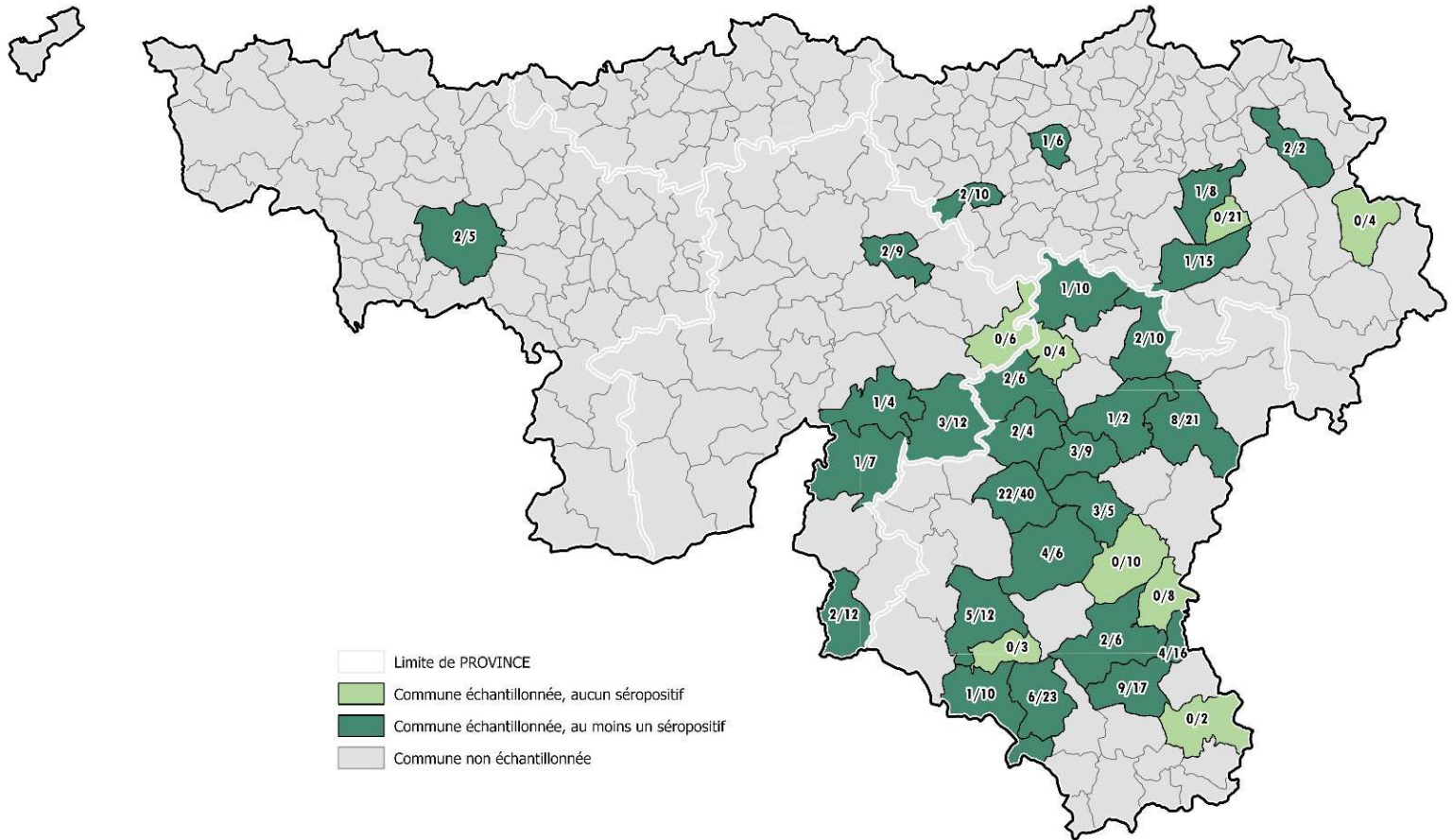






Figure 5.4.3 : Aujeszký 2023 - Distribution des sangliers séropositifs par commune (nombre d'animaux séropositifs / nombre d'animaux analysés).



### La maladie d'Aujeszký chez le chien

Les porcs et sangliers sont les hôtes naturels du virus de la maladie d'Aujeszký. Celle-ci n'est pas transmissible à l'homme (sauf cas exceptionnels) mais certains hôtes accidentels, comme les carnivores et les ruminants, peuvent être infectés. Chez ces hôtes accidentels, le virus provoque une encéphalite rapidement mortelle.

En saison de chasse, les chiens risquent de contracter la maladie lors de contacts avec des sangliers infectés susceptibles d'excréter le virus via la salive, les sécrétions nasales et génitales. Chaque année, des cas mortels sont rapportés chez des chiens de chasse en Belgique et en France notamment. Il faut donc être particulièrement prudent avec les chiens mordants. Le chien peut également s'infecter en ingérant des abats de sangliers. Chez le chien, l'incubation dure 2 à 6 jours. Parmi les symptômes les plus fréquents (salivation, apathie, anorexie, tachypnée), on peut noter un prurit intense ; le chien infecté peut se gratter jusqu'à s'automutiler. D'autres signes moins fréquents



sont décrits tels que rigidité de la nuque, vomissements, spasmes musculaires et agressivité. La mort survient dans 100 % des cas dans les 24 à 48 heures après l'apparition des premiers signes cliniques.

### Recommandations aux propriétaires de chiens

#### **Maladie d'Aujeszky - Recommandations aux propriétaires de chiens de chasse**

- limiter autant que possible les contacts entre les chiens et un sanglier blessé ;
- **ne jamais distribuer d'abats de sanglier aux chiens ;**
- vacciner éventuellement mais la protection n'est pas de 100 %

Vaccination\* : il faut consulter votre vétérinaire qui administrera uniquement un vaccin **inactivé**. Le vaccin Auskipra BK (vaccin inactivé adjuvé) peut être utilisé chez le chien. Les vaccins vivants atténués sont formellement interdits chez le chien car ils sont capables d'induire la maladie.

Auskipra BK - Protocole d'administration :

- 1 ml par voie sous-cutanée
- Primovaccination : deux injections à 3 semaines d'intervalle. La deuxième injection doit être réalisée un mois avant la saison de chasse
- Rappel : tous les 6 mois

Il est important de souligner que ce vaccin n'est pas efficace à 100 % chez le chien. Par conséquent les mesures préventives restent indispensables : il ne faut jamais donner d'abats de sangliers même aux chiens vaccinés.